

Service instructeur

Médiathèque Départementale

Service consulté

7^{ème} **Commission** –

N° CG-2011-5-7-2

**BUDGET PRIMITIF 2012
MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE
POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE**

Résumé : Le budget consacré aux différentes missions de la Médiathèque Départementale en 2012 s'élève à 409 000 € en Autorisations de Programme et à 825 000 € en Crédits de Paiement : 634 000 € au titre du Fonctionnement et 191 000 € en Investissement.

Les recettes quant à elles sont évaluées à 80 000 € en Autorisation de Programme, 50 000 € en recettes d'investissement et 4 000 € en recettes de fonctionnement

POLITIQUE GENERALE

Développer la lecture publique dans le Haut-Rhin pour offrir à tous les habitants l'accès à une information plurielle, à la formation continue, à une offre culturelle autour de l'écrit, favoriser la rencontre des haut-rhinois autour des pratiques culturelles, c'est la mission de la médiathèque départementale.

La compétence départementale pour la lecture publique s'exerce à travers une action directe envers les publics d'une part, à travers l'aide à la création et au fonctionnement d'un réseau de bibliothèques et médiathèques dans les communes d'autre part.

Par conséquent, le budget de la médiathèque départementale, tête du réseau de lecture publique du département, comprend des dépenses pour la médiathèque elle-même et des dépenses au profit des bibliothèques du réseau.

Le rapport ci-dessous présente les grandes lignes des orientations budgétaires pour exercer cette mission dans les prochaines années.

POLITIQUE 032

DEPENSES AU PROFIT DE LA MEDIATHEQUE (D132)

1. EN INVESTISSEMENT DIRECT AU PROFIT DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE, l'inscription demandée est de 201 000 € en Autorisation de Programme et 126 000 € en Crédits de Paiement

- pour clôturer la ré informatisation de la médiathèque payée sur les exercices 2011 et 2012 ;
- pour acquérir le matériel et les étiquettes permettant d'équiper les documents en RFID (identification à distance des documents par radiofréquence)
Cet équipement évalué à 200 000 €, sera payé sur les exercices 2011 et 2012.

La ré informatisation et l'équipement RFID sont subventionnés par la DRAC à hauteur de 40 % (28 000 € pour l'informatique et 80 000 € pour l'équipement RFID).

2. FONCTIONNEMENT DE LA MEDIATHEQUE (D632)

Pour tenir compte des impératifs budgétaires de la Collectivité tout en préparant l'ouverture de la Médiathèque du Sundgau, le montant des dépenses correspondant au fonctionnement de la Médiathèque Départementale est en baisse par rapport à 2011 et s'élève pour 2012 à **486 000 € (500 000 € en 2011 : -2,80 %)**.

Ce budget permet de financer l'acquisition des documents, le fonctionnement global de la médiathèque et aussi les actions d'animation culturelle et la formation des responsables de bibliothèques du réseau.

BILAN 2011 ET PROJETS 2012

Acquisition de documents

15 878 documents dont 12 607 livres, 1 511 périodiques, 1 504 CD, 256 DVD ont été acquis et mis à l'inventaire entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2011. 3 abonnements numériques (tout apprendre.com, musicMe et publie.net) permettent au public haut-rhinois d'accéder en ligne à une offre de littérature, de formation, et musicale.

Action culturelle

La Médiathèque Départementale a poursuivi ses actions d'animation autour de la lecture, en partenariat avec les bibliothèques du réseau, les collèges et lycées, les maisons de retraite et la Maison Centrale d'Ensisheim.

Les grandes manifestations départementales en 2011 :

Le 68 Fait des Bulles : manifestation autour de la bande dessinée du 6 au 10 juin avec pour thème la bande dessinée américaine.

Bibliothèque à la Une : Cette deuxième édition a été consacrée aux « énergies » en partenariat avec des bibliothèques allemandes et suisses fédérées avec la médiathèque départementale du Haut-Rhin au sein de Biblio3. Du 4 au 15 avril, 661 personnes se sont retrouvées dans 17 communes haut-rhinoises pour assister et participer à ces moments.

Voyages sonores : Il s'agit de tournées en médiabus accompagnées par des artistes locaux, donnant lieu à l'enregistrement de voyages sonores accessibles en ligne sur le site de la médiathèque.

Contes à tartiner : Dans le cadre du festival de contes « vos oreilles ont la parole, organisé en partenariat avec le département du Bas-Rhin, la Région, la DRAC, 4 bibliothèques municipales ont accueilli un spectacle durant la période du 22 au 29 octobre.

D'autres Latitudes : Cette manifestation destinée à promouvoir la connaissance des cultures et des littératures étrangères est programmée dans 15 bibliothèques municipales du 7 au 18 novembre et est consacrée cette année à la Suède.

Le Salon du Livre de Colmar : du 24 au 27 novembre, comme les années précédentes, la Médiathèque est présente au Salon du Livre mais pour la première fois cette année, en amont du Salon, la Médiathèque invite dans les collèges des auteurs de romans et de BD. Une participation financière de 95 € sera demandée aux 5 établissements scolaires participants conformément à la convention conclue avec ces derniers.

Médiation autour de l'écriture numérique : de décembre 2011 à juin 2012. Cette animation a pour but de faire pratiquer l'écriture numérique à de jeunes collégiens et lycéens avec l'objectif final de publier un livre multimédia adapté à la lecture sur ordinateur ou sur tablette numérique de type ipad.

Actions de terrain

L'action auprès des publics particuliers, s'est développée auprès des personnes âgées dans les maisons de retraite ainsi qu'auprès des détenus de la Maison Centrale d'Ensisheim.

En 2011, notre Collectivité a participé à la création, l'extension et l'aménagement de 4 bibliothèques municipales, 15 liseuses numériques, 2 tablettes numériques et diverses expositions ont été acquises à destination du prêt dans les collèges et les bibliothèques du réseau.

Par ailleurs, la Médiathèque Départementale a répondu aux sollicitations des bibliothèques du réseau en apportant son soutien logistique à l'animation.

Projets pour 2012

Les temps forts de l'action culturelle seront organisés en février, avril, juin, octobre et novembre :

- Le Festival de la Bande Dessinée aura lieu en février ;
- Bibliothèques à la Une est prévue en avril,
- Les Saveurs musicales en juin,
- Un spectacle en direction du public « jeunesse » est prévu en octobre ;
- D'autres Latitudes, manifestation programmée en novembre,
- Vos oreilles ont la parole organisée en partenariat avec l'Association pour les Arts du Récit et de l'Oralité en Alsace en octobre
- Les micros tournées mensuelles avec la participation d'artistes musicaux régionaux

Toutes ces manifestations sont proposées aux bibliothèques municipales, aux maisons de retraite ainsi qu'à la Maison Centrale d'Ensisheim conformément aux objectifs de l'action culturelle du Conseil Général.

- Participation au Salon du livre à Colmar en novembre, avec en amont l'organisation de rencontres d'auteurs en partenariat avec les collèges et les lycées. Une contribution aux frais d'un montant de 95 € sera versée par les établissements scolaires participants. Une convention dont le projet est annexé au présent rapport sera passée en ce sens avec les collèges et les lycées.

Formation des bibliothécaires du réseau

En 2011 : 15 477 € ont été affectés à la rémunération d'intervenants spécialisés pour la formation continue des animateurs de bibliothèques du réseau.

Au 30 septembre 2011, 240 stagiaires ont été accueillis à 28 jours de formation, consacrés à la gestion des bibliothèques et de leurs collections ainsi qu'à leur informatisation et à leur évaluation, à la création et à l'animation de bibliothèques pour publics spécifiques, à la connaissance de genres littéraires ou musicaux particuliers, à l'action culturelle en bibliothèque.

En 2012 : 19 stages sont programmés.

Certaines formations seront organisées en lien avec les animations notamment avec « D'autres Latitudes », « Le 68 fait des bulles » et « Saveurs Musicales ».

Le groupe de lecteurs ados, les coups de cœur, et certaines autres formations-phares sont toujours inscrits au programme.

Des nouveautés sont prévues : un stage de travail d'écriture numérique en partenariat avec l'Education nationale, une formation sur les littératures de l'Imaginaire : la Fantasy, des

stages sur le thème de la musique : l' »Afrobeat », une formation sur la lecture de l'image et enfin la création d'un groupe de lecture petite enfance
En projet également, une formation en direction des directeurs de bibliothèques autour de problématiques qui les concernent.

RECETTES : PROGRAMME D632

Concernant les recettes, un **Crédit de 4 000 €** a été inscrit en fonctionnement.

DEPENSES AU PROFIT DES MEDIATHEQUES ET BIBLIOTHEQUES DU RESEAU

1. INVESTISSEMENT (D232)

208 000 € en Autorisation de Programme et 65 000 € en Crédits de Paiement seront sollicités sur ce programme.

Les Autorisations de Programme pour 2012 concernent les projets de médiathèque de Wesserling, Hirsingue, Chalampé et Galfingue.

Seul le projet présenté par Chalampé donne lieu à l'inscription de crédits de paiement en 2012 pour un montant de 65 000 €.

Les autres projets, y compris ceux de Colmar et Wesserling, inscrits dans les contrats de territoire de vie, ainsi que Munster, Sierentz sont programmés sur les exercices 2013 et 2014.

2. FONCTIONNEMENT (D732)

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES MEDIATHEQUES DE BASSINS DE VIE

Conformément aux dispositions du programme « médiathèques de bassins de vie » du schéma de lecture publique, une inscription de **148 000 €** est prévue en **Crédit de Fonctionnement** pour la prise en charge des frais de personnel des médiathèques du Pays de Rouffach (4 postes), du Val d'Argent (5 postes), du Pays de Thann (10 postes) et pour la première année de Cernay (7 postes).

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Association des Donneurs de Voix de Colmar et Mulhouse : 2 000 € en Crédits de Fonctionnement.

Ces associations qui enregistrent des textes à l'intention des aveugles et malvoyants bénéficient de subventions annuelles de fonctionnement.

Les crédits demandés restent stables par rapport à l'année 2011.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

❖ d'inscrire au titre du Budget Primitif 2012, sur la Politique D032, les crédits suivants :

DEPENSES

- ⇒ **409 000 € en Autorisation de Programme**, soit :
 - 201 000 € sur le Programme D132 (ré informatisation et RFID)
 - 208 000 € sur le Programme D232 (aide aux BM)
- ⇒ **191 000 € en Crédits de Paiement**, soit :
 - 126 000 € sur le Programme D132 (ré informatisation et RFID)
 - 65 000 € sur le Programme D232 (BM Chalampé)
- ⇒ **634 000 € en Crédits de Fonctionnement**, soit :
 - 486 000 € sur le Programme D632 (fonctionnement de la Médiathèque)
 - 148 000 € sur le Programme D732 (subventions aux médiathèques de bassin de vie et aux associations)

RECETTES

- ⇒ **80 000 € en Autorisation de Programme** sur le Programme D132 (RFID)
- ⇒ **50 000 € en Crédits de Paiement** sur le Programme D132 (ré informatisation et RFID)
- ⇒ **4 000 € en Crédits de Fonctionnement** sur le Programme D632 (fonctionnement de la Médiathèque)

Ces inscriptions budgétaires sont ventilées dans différentes opérations conformément au tableau financier joint en annexe 1.

- ❖ de bien vouloir m'autoriser à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces actions ;
- ❖ d'approuver, dans le cadre de l'animation du Salon du Livre, les termes de la convention-type de partenariat avec les collèges et lycées et de m'autoriser à signer, avec chacun des établissements scolaires retenus, une convention particulière établie sur la base de la convention-type (annexe 2) ;
- ❖ de donner délégation à la Commission Permanente :
 - ⇒ pour l'affectation des crédits concernant l'aide aux bibliothèques municipales ou intercommunales et aux associations.
 - ⇒ pour l'examen des conventions ou avenants à signer avec nos partenaires dans le cadre de l'aide aux médiathèques de bassin de vie, aux bibliothèques municipales ou intercommunales et aux associations.
 - ⇒ pour l'affectation des autorisations de programme votées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

ANNEXE 1

ANNEXE FINANCIERE AU RAPPORT N°

DEPENSES

| PROGRAMME | AP/AE | CP | | TOTAL Crédits 2012 |
|----------------|------------------|------------------|------------------|--------------------------|
| | | I | F | |
| Programme D132 | 201 000 € | 126 000 € | | 126 000 € |
| Programme D232 | 208 000 € | 65 000 € | | 65 000 € |
| Programme D632 | | | 486 000 € | 486 000 € |
| Programme D732 | | | 148 000 € | 148 000 € |
| TOTAL | 409 000 € | 191 000 € | 634 000 € | 825 000 € |

RECETTES

| PROGRAMME | Autorisation de Programme | TOTAL Crédits 2012 |
|----------------|------------------------------|--------------------|
| Programme D132 | 80 000 € | 50 000 € |
| Programme D632 | | 4 000 € |

ANNEXE 2

CONVENTION TYPE DE PARTENARIAT AVEC LES COLLEGES ET LYCEES POUR DES ACTIVITES D'ANIMATION CULTURELLE DANS LE CADRE DU SALON DU LIVRE DE COLMAR

ENTRE,

Le Département du Haut-Rhin, représenté par le Président du Conseil Général, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Général en date du , ci-après désigné par « le Département »,

D'UNE PART

Et

Le Collège/Lycée de ... , représenté par Madame/Monsieur..., Principal/Proviseur, habilité(e) par une délibération du Conseil d'Administration en date du ..., ci-après désigné par « l'établissement scolaire »,

D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

PREAMBULE :

La Médiathèque Départementale a pour mission de développer et favoriser l'accès aux pratiques culturelles du livre et de la lecture et dans ce cadre, à l'occasion du Salon du Livre de Colmar qui a lieu chaque année au mois de novembre, elle propose, les jours précédents, aux Collèges et Lycées, des activités d'animation culturelle en direction de la littérature écrite avec des rencontres d'écrivains et d'auteurs de Bandes Dessinées (les « intervenants »).

Ces animations se déroulent dans les établissements scolaires (en matinée ou en après-midi) selon des tranches d'âge déterminées à l'avance entre les deux signataires de la présente convention.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir, avec l'établissement scolaire, les conditions de partenariat ainsi que la participation financière de l'établissement.

ARTICLE 2 : Programmation et suivi

La Médiathèque départementale en collaboration avec l'établissement scolaire élabore le programme et coordonne l'ensemble des actions proposées, elle en assure le suivi financier, administratif et technique.

ARTICLE 3 : Engagements du Département - Aspects financiers

Conformément aux accords qu'elle établit avec chaque partenaire culturel (écrivains, auteurs de BD ...), la Médiathèque départementale gère et prend en charge les prestations des intervenants, ainsi que les frais liés à leur transport, à leur frais d'hôtel et à leur restauration du soir. Un agent de la Médiathèque départementale accueille les intervenants à la gare ou à l'aéroport et les achemine vers leur lieu d'hébergement.

En contrepartie, la Médiathèque demande à l'établissement scolaire, une participation financière forfaitaire dont le montant est fixé à € , participation que l'Etablissement

s'engage à verser suite à réception d'un titre de recette d'un montant équivalent, émis par le Département (Paierie Départementale) à l'issue de la manifestation.

ARTICLE 4 : Engagements de l'Etablissement scolaire - Aspects financiers

L'établissement scolaire, prend en charge les intervenants sur le lieu de leur hébergement et les accompagne aux lieux de leur intervention. Il finance le(s) déjeuner(s) du jour de l'intervention.

ARTICLE 5 : Engagements de l'Etablissement scolaire - Assurance

L'établissement scolaire s'engage à couvrir, par une police d'assurance adaptée conclue avec un assureur notoirement solvable, tout accident préjudiciable à l'agent de la Médiathèque Départementale responsable de l'organisation de l'animation ou de « l'intervenant », susceptible de survenir à l'occasion de l'usage, dans les conditions normalement attendues par l'objet de la présente convention, des locaux et du matériel auxquels ils pourraient avoir accès.

Le ou les contrats d'assurance de l'établissement scolaire devront intégrer une clause de renonciation à recours selon laquelle l'assureur renonce à tous recours qu'il aurait été susceptible d'exercer après un sinistre, survenu à l'occasion de l'animation réalisée dans le cadre du Salon du Livre, contre le Département du Haut-Rhin ou ses préposés à quelque titre que ce soit.

L'établissement scolaire devra justifier à chaque demande de la Médiathèque départementale de l'existence de ses polices d'assurances et du règlement des primes correspondantes.

ARTICLE 6 : Dénonciation et litige

La présente convention entrera en vigueur après signature des deux parties. Elle est valable pour la durée de la manifestation, soit du au , ainsi que pour toute la durée de l'exécution des obligations financières de l'établissement scolaire liées à l'objet de la convention. La convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties avec un préavis au moins de deux mois avant le début de la manifestation. La durée du préavis peut être réduite en cas de force majeure. En cas de non-respect par l'une des parties de l'une des obligations contenues dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit sans mise en demeure.

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation de la juridiction compétente mais seulement après épuisement des voies amiables limitées à une durée maximum de trois mois.

Fait en deux exemplaires
A COLMAR , le

Le Principal/Proviseur
de
Madame/Monsieur ...,

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin